

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le projet de Contrat de Quartier « Bizet » fait l'objet d'une enquête publique qui se clôt le jeudi 18 février. Comme à l'accoutumée, une Commission de concertation est prévue dans la foulée lors de laquelle les citoyens peuvent faire entendre leurs desideratas. S'il est vrai que chaque projet devra faire l'objet d'une demande de permis individuel, avec enquête publique à la clef, prétendre que cette étape n'aurait qu'une portée limitée tiendrait de la contrevérité.

Or, une Assemblée Générale, en visioconférence, portant sur la présentation du projet dans sa globalité (un document de 260 pages) a été présenté à la population par un bureau d'études dans un but de concertation, ceci le 17 février en soirée, donc 24h avant la fin de l'enquête publique. Pour le commun des mortels, les nombreuses interrogations soulevées par le volumineux document nécessitaient des explications et des éclaircissements en vue de se forger une opinion. Logiquement, pareille réunion devait permettre d'alimenter une enquête publique, singulièrement pour un projet aussi complexe et volumineux. Mais le délai entre cette présentation et la fin de l'enquête publique vide en partie de son sens cet exercice tout en entravant la faculté des citoyens d'envisager une réaction pertinente à l'enquête publique. La conséquence de cela se fait déjà entendre par l'expression d'une frustration des rares habitants qui ont pu, ou voulu, participer à la visioconférence (25-26 citoyens sur les 51 participants). Les enjeux ne sont pas minces, entre les réaménagements des voiries, la suppression et le réaménagement de l'actuel parking « Bizet », les bouleversements en termes d'accès au quartier ou la suppression de 400 à 500 places de parking en voiries sans compensations hors voiries.

Enfin, nous apprenons que dans le cadre de la clôture de l'enquête publique, les citoyens sont invités à une Commission de quartier qui doit se tenir le 24 février en début de soirée. Au point 3 de l'ordre du jour : *présentation des réclamations / observations consécutives à l'enquête publique.*

Compte tenu de ces éléments, le Collège peut-il me dire pourquoi cette présentation/concertation avec la population ne s'est pas faite plus en amont de l'enquête publique ?

Comment expliquez-vous le nombre restreint de riverains à l'occasion de cette soirée ?

Un enregistrement des débats ayant été réalisé à quoi servira-t-il concrètement pour faire évoluer le projet ?

Combien de réactions à l'enquête publique ont été enregistrées en vue de la Commission de Concertation ? Combien de demandes à être entendu comptabilisez-vous ?

Quelles sont les principales critiques et observations formulées à l'occasion de l'enquête publique et de la Commission de Concertation ?

Au terme de la Commission de Concertation des remarques exprimées ont-elles été intégrées dans l'avis rendu ?

Enfin, même si l'on comprend à mots couverts que la critique exprimée par la population à l'encontre du très mauvais minutage entre l'AG et la fin de l'enquête publique est la raison de la rapide convocation d'une réunion de Commission de quartier, il serait intéressant de savoir quel usage les réclamations et observations issues de l'enquête publique seront utilisées concrètement. Pourriez-vous nous préciser l'usage de cet examen des critiques et observations issues de l'enquête publique ?

Madame l'échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je vais essayer d'être brève mais complète car comme vous le savez le processus de programmation d'un contrat de quartier ne laisse que peu de place à l'imagination et aux

fantaisies puisqu'il est régi par une Ordonnance régionale qui vaut pour toutes les communes de la Région bruxelloise.

Concernant votre première question, je tiens à vous rappeler, Monsieur le Conseiller, que le processus de programmation a démarré en février 2020. Ces 12 derniers mois ont été jalonné de 3 Assemblées générales, de 7 Commissions de quartier et de différentes activités participatives comme l'exige l'ordonnance. Je rappelle par ailleurs que vous pouvez assister aux AG et qu'une conseillère membre de votre groupe politique est membre de la CoQ. Il était donc possible pour vous d'émettre un avis sur l'ensemble des aspects qui vous questionnent et qui ont été abordé depuis février 2020 à maintes reprises. Si vous avez découvert le contenu de l'étude le 24 février dernier, j'en suis navré mais l'ensemble des enjeux que vous citez ont fait l'objet d'échanges tout au long du processus, bien avant l'enquête publique. Je n'ai reçu aucune question de votre part ni de vos collègues. Il est parfois trop facile de « se réveiller » au dernier moment alors que tout un processus était à votre disposition pour faire part de votre avis.

Je tiens enfin à vous dire, Monsieur le Conseiller, que l'ensemble du minutage comprenant l'enquête publique, l'Assemblée générale et la commission de concertation a été communiqué clairement aux membres de l'Assemblée générale et de la Commission de quartier. Nous respectons les délais légaux en la matière. Ce calendrier a également été approuvé au préalable par la Région.

Concernant les participants, de cette dernière A.G., l'invitation a fait l'objet d'un toute boîte et d'un message sur les réseaux sociaux. La personne en charge de compter les participants ont noté la présence de 28 habitants en moyenne et de 8 asbl du quartier, ce que vous semblait oublier. L'enregistrement sert à dresser un PV de la rencontre Monsieur le Conseiller.

Alors oui, la participation d'un public le plus large possible, est essentielle pour moi qui porte ce projet de rénovation urbaine, à bras le corps, avec l'ensemble du Collège. Et malgré des circonstances plus que compliquées avec cette crise sanitaire, nous avons tendu le plus possible vers cet objectif.

Et je ferai en sorte que durant tout le processus qui va se poursuivre, nous continuerons à travailler pour une participation la plus massive possible.

La commission de concertation a eu lieu ce matin. 8 réclamations ou observations ont été enregistrées. Seulement 1 personne a demandé à être entendue. Le détail des conclusions de la commission seront disponibles et rendus publics lundi sur le site de la commune comme l'exige la procédure. Je vous invite également à contacter le service de l'urbanisme pour toute question à partir de lundi.

Cependant, je profite du moment pour informer objectivement le public sur un point que vous mentionnez et que vous semblez manipuler de manière abusive. Vous parlez de 400 à 500 places de parking supprimés. Je tiens à dire clairement que le chiffre que vous mentionnez n'est en rien une conclusion de l'étude que nous avons menée. D'ailleurs, vous ne citez pas la sources de vos chiffres. Vous devez certainement faire mention des objectifs du Plan régional de développement durable élaboré en 2018 pour une période de 10 ans. Comme je l'ai clairement dit lors de la dernière assemblée générale, l'ensemble des opérations qui sera réalisé sur la voirie devra faire l'objet d'études techniques détaillées et spécifiques. A ce jour, on ne peut donc absolument pas anticiper le nombre de places de stationnement qui pourraient potentiellement être supprimées. Il ne sert donc à rien d'agiter des peurs inutiles.

Monsieur le conseiller, nous serons ravis de débattre avec vous sur la base d'études techniques objectives que nous réaliserons dans les prochaines années et non sur des spéculations hasardeuses.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que ce n'est pas son l'avis qui compte mais bien celui des habitants. Il a assisté à cette réunion et son soucis premier est la préoccupation des habitants,

et non de porter l'avis doctrinal du « MR par rapport à un certain nombres de choses. Il a été contacté par des habitants effarés par le travail effectué. Ces personnes en ont plus qu'assez de recevoir des réponses qui n'en sont pas et qui essayent en permanence de les rassurer en leur disant qu'ils se trompaient sur tout, qu'ils interprétaient mal les choses, qu'il n'y avait pas « péril en la demeure ». On essaye surtout par-là de ne pas leur fournir de réponse pour se débarrasser le plus vite possible d'éventuelles initiatives de la part des habitants dans le cadre de l'enquête publique. Voilà comment les habitants perçoivent les choses. Peut-être ont-ils tous tort, peut-être sont-ils tous idiots mais, en attendant, ils ont effectivement témoigné leur malaise. On essaie ici de « noyer le poisson », de ne pas fournir de réponse et de faire en sorte de dire ensuite : « la concertation a eu lieu et il y a eu plusieurs réunions ». Si à chaque réunion on balade les gens, c'est n'importe quoi. Si ces personnes se sont adressées à certains élus, c'est qu'ils ont senti qu'ils n'étaient pas écoutés ni respectés. G. VANGOIDSENHOVEN ne sera plus obligé d'interpeller le Collège s'il considère les habitants comme de véritables partenaires et non pas comme des adversaires ! Il souhaite qu'on se soucie des habitants et que leur opinion vaille quelque chose. Il n'a pas de solution miraculeuse à apporter et ne veut pas se substituer ni au Collège, ni au bureau d'études. Il n'est que le porte-parole de personnes inquiètes ne trouvant pas de réponse à leurs questions. Il espère, à l'avenir, qu'on ne lui fasse plus ce genre de procès d'intention car le Collège pense bien qu'il a aussi énormément de travail ; il n'est pas toujours évident de participer à toutes réunions tout en respectant un semblant de vie privée.